



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 48

Séance du 9 décembre 2024

Le Neuf Décembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 décembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), TRIDON Fabrice (suppléant Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), LECOT Gérard (La Chapelle-Craonnaise), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niaflès), GENDRY Hugues (Quelaines-St-Gault), LIVENNAIS Norbert (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Étaient absents : MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
René-Marc LÉPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-12/436 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 9 décembre 2024

OBJET 2024-12/436 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A.M.I. HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON – FONDS DE CONCOURS

Annexe

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale, rappelle que le Conseil communautaire du 19 février 2024 a validé la mise en œuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) permettant à la Communauté de communes du Pays de Craon de financer des projets communaux de rénovation de bâti.

Cet AMI est abondé par une enveloppe de 750 000 euros, soit 26 euros/habitant pour financer des projets dans les conditions suivantes :

- ✓ Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- ✓ Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public ;
- ✓ Rétroactivité au 01/01/2023.

Un règlement a été également validé par le Conseil communautaire le 17 juin 2024.

La subvention sera versée sous forme de Fonds de concours.

Quinze communes du territoire ont déposé une demande de Fonds de concours au titre de l'AMI. Les dossiers ont été instruits et examinés en commission, comme présenté en [Annexe](#).

Vu la délibération n°2024-02/06 du 19 février 2024 relative à la mise en œuvre de ce dispositif Habitat ;

Vu la délibération n°2024-06/263 du 17 juin 2024 approuvant le règlement du Fonds de concours Habitat de la Communauté de communes du Pays de Craon,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire du 05/11/ 2024,

Considérant l'avis du Bureau en date du 25/11/2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité (48 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** les montants de Fonds de concours à attribuer tels que présentés en [Annexe](#) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les conventions de versement de fonds de concours pour les communes concernées ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 décembre 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Patrick GAULTIER*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241209-DELIB202412436-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

